

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2019

Le 15 mars 2019 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 4 mars 2019, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Maurice ARMAND, Maurice AURIERES, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Michel FRAUX, Sébastien IMBERT, Stéphanie LESCURE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES, Colette GRYSOLE, Dominique FEYT, Hervé CARRIERE, Noëlle MOLINIER-PORTE et Jean Marie AURIERES

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme Claudette PRONZAC

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 1^{er} février 2019.

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de maintenir, pour 2019, les taux d'imposition de l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation	10,16 %
Taxe foncière (bâti)	16,97 %
Taxe foncière (non bâti)	100,94 %

Etude et vote des budgets primitifs 2019 du Budget Principal et du Budget Lotissement

Avant de détailler les Budgets Primitifs 2019 pour le Budget Principal et pour le Budget Lotissement, le Conseil Municipal définit le montant des subventions attribuées aux associations. Ces montants sont attribués suivant le tableau ci-dessous et reconduits pour la plupart comme en 2018. La subvention qui était jusque-là attribuée à la commune de Saint Santin de Maurs pour l'école sera désormais versée à l'APE de l'école de Saint Santin de Maurs dans la limite de 1 000 € et à hauteur de 125 € par an et par enfant résidant à Saint Santin d'Aveyron. Cette décision de modifier le bénéficiaire de la subvention est votée à 11 voix pour et 3 voix contre.

ORGANISMES	MONTANTS
ACCA - CHASSE ST SANTIN	350.00 €
ADMR BERGES ET COTEAUX DU LOT	350.00 €
APE RPI HUGUES PANASSIE	2 000.00 €
APE ECOLE ST JULIEN - RPI	1 000.00 €
CIAS	150.00 €
CLUB DE LA BONNE AMBIANCE	350.00 €
COMITE D'ANIMATION DE ST JULIEN	350.00 €
ASS VALORISATION DU PATRIMOINE	350.00 €
COMITE DES FÊTES DE ST SANTIN	350.00 €
REGROUPEMENT ECOLES VALLEE LOT	200.00 €
SUD CANTAL FOOL	200.00 €
TEAM RIVE - ASS de PECHE	350.00 €
APE ECOLE SAINT SANTIN 15	* 1 000.00 €
TOTAL	7 000.00 €

*montant prévisionnel : 125 € par an et par enfant domicilié sur la commune de Saint Santin seront éventuellement attribués sur présentation de demandes pour les voyages scolaires, participation identique pour les élèves du regroupement scolaire Saint Julien de Piganiol / Port d'Agrès.

Le Conseil Municipal examine ensuite les budgets primitifs.

Pour le Budget Principal

Mme le Maire et Mme Claudette PRONZAC donnent lecture du budget primitif communal pour l'année 2019 qui s'équilibre en recette et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 486 387,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 364 911,19 €

Soit un total, toutes sections confondues, de 851 298,69 €, après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019

Pour le Budget du Lotissement

Mme le Maire et Mme Claudette PRONZAC donnent lecture du budget du Lotissement La Garrigue 3ème Tranche pour l'année 2019 qui s'équilibre en recette et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 383 783,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 259 744,06 €

Soit un total, toutes sections confondues, de 643 527,68 €, après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019

Vente des concessions des cimetières.

Madame le Maire expose la nécessité de créer des tarifs pour les ventes de concessions perpétuelles aux cimetières de Saint Santin et de Saint Julien de Piganiol au vu des demandes des administrés. En effet seules les ventes de concessions trentenaires disposent d'un tarif fixé au mètre carré. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les durées et les tarifs des concessions des cimetières comme suit :

- Concession trentenaire : 95,00 € pour 2,5 m²

190,00 € pour 5 m²

- Concession perpétuelle : 236,00 € pour 2,5 m²

470,00 € pour 5 m²

Un droit d'enregistrement auprès des services des impôts sera dû par les demandeurs.

Plan de financement Rénovation appartements du presbytère à Saint Santin

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°CM190205, actant le projet de rénovation des appartements de l'ancien Presbytère de Saint Santin. Suite à la consultation des entreprises et aux différents devis fournis par les artisans retenus, le coût total estimatif des travaux s'élève à environ 125 000,00 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions Sollicitées	Taux	Montant HT
Conseil Départemental : programme expérimental en faveur de l'habitat	30%	37 500,00
Préfecture : DETR	30 %	37 500,00
Communauté de Communes : Fonds de concours		20 000,00
Commune : Autofinancement		30 000,00
TOTAL RECETTES		125 000,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le plan de financement des travaux ci-dessus, de solliciter le concours financier des organismes suivants :

La Préfecture avec la DETR,

Le Département avec le Programme expérimental en faveur de l'habitat,

Decazeville Communauté avec un fond de concours,

Et tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien financier à ce projet et à déduire cette aide supplémentaire de l'autofinancement de la Commune.

Les entreprises retenues pour effectuer les travaux sont les suivantes :

Menuiseries	SASU TAYRAC
Electricité Chauffage	DBE DEVEZ Bernard
Plomberie / Cuisine	MSL Bâtiments
Peintures Revêtements de sols	SAS GASTON Père & Fils
Carrelage	EC Carrelage Eric CUISINIER

Jumelage Saint-Santin-Laspuña

Le prochain voyage de trois jours en Espagne aura lieu du vendredi 10 au dimanche 12 mai 2019. Les participants seront hébergés par les habitants de Laspuña. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 avril avec une participation de 100 euros par personnes.

QUESTIONS DIVERSES

Inscription des chemins de randonnées au PDIPR : le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a pour vocation d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe,
- Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité,

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

Adhésion à Aveyron Culture : Madame le Maire informe les conseillers que la mission départementale Aveyron Culture a adressé en mairie une demande d'adhésion pour 2019. Cette adhésion est de 25 euros par an. En 2018, grâce à ce partenariat des ateliers de sculptures ont eu lieu à la résidence L'Orchidée de Raully avec la plasticienne Nathalie ANDRIEU. Une exposition itinérante de ces œuvres est maintenant présentée jusqu'au 31 juillet dans les communes participantes (Saint Santin du 31 avril au 31 mai). Le conseil municipal décide d'adhérer à Aveyron Culture pour 2019.

Modification du cout de la rédaction des actes en la forme administrative par Aveyron Ingénierie : Madame la Maire rappelle la délibération n°CM031806 fixant l'adhésion au service d'assistance à la rédaction des actes en la forme administrative d'Aveyron Ingénierie. Vu leur demande précisant que cette prestation n'est pas assujettie à la TVA, il convient de préciser que le cout d'une rédaction d'acte en la forme administrative sera de 400 € non assujettie à la TVA.

Dysfonctionnements salle des fêtes de Saint Santin : le problème de chauffage persiste dans cette salle. Quand elle est louée il est difficile d'atteindre une température satisfaisante dans la salle et les frais d'électricité facturés aux locataires sont très importants. L'architecte qui a suivi la rénovation a été relancé afin de trouver une solution. De plus suite au dégât des eaux survenu début décembre aucune réparation de la cloison n'a été engagée. L'architecte a là aussi été relancé par courrier recommandé avec accusé de réception.

Remplacement du copieur de la mairie et demande d'un copieur pour l'école : le copieur de la mairie arrive en fin de location et des devis ont été demandés. 3AEngineering, l'entreprise qui assure la location et la maintenance à l'heure actuelle a fait une offre et la société ISI Solution aussi.

ISI Solution : loyer et copies de 2 416 € HT par an,

3AEngineering: loyer et copies de 1 185,00 € HT par an

Le conseil municipal décide de prolonger le contrat de location et de maintenance avec la société 3AEngineering.

Concernant l'école, Monsieur TARAYRE a demandé l'achat d'un petit copieur. Des devis ont été demandé il faudra affiner les besoins et notamment le nombre de copies effectuées par an.

Subvention GDS Aveyron : la Fédération des organismes de défense sanitaire de l'Aveyron (FODSA GDS) a adressé à la mairie l'état définitif du nombre d'animaux en suivi sanitaire sur la commune. Le montant de la participation communale pour 2019 est de 1 304 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00